

## ***Nations Unies et Désarmement***

**Said Khouildi**  
*Université de Ouargla*

### **Résumé:**

Le système de sécurité collective de la charte est beaucoup moins abstrait que celui de la SDN, même si la charte ne définit pas et n'emploie jamais les termes (sécurité collective), il repose sur l'idée d'une sorte de contrat social international, l'interdiction du recours à la force en échange d'un système garantissant en principe la sécurité contre tous, par tous et pour tous.

Beaucoup plus réaliste que le pacte de la SDN, la charte interdit totalement et sans équivoque les recours à la force dans son article 2/4. Les états membres ou non membres de l'ONU se voient interdire (de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou contre l'indépendance politique de tous état, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies).

La sécurité collective n'est pas synonyme de désarmement, Les états aux restes libres de s'armer et l'ONU porte un moins grand intérêt aux questions de désarmement que sa devancière.

### **المخلص:**

رغم أن ميثاق الأمم المتحدة لا يحدد مفهوم الأمن الجماعي إلا انه يختلف عن عهد عصبة الأمم فهو يتأسس على فكرة العقد الاجتماعي الدولي ويمنع اللجوء للقوة في مقابل نظام يضمن الأمن للجميع وهو أكثر واقعية من عهد عصبة الأمم في انه يمنع مطلقا أي استعمال للقوة أو التهديد بها ويختلف مفهوم الأمن الجماعي عن مفهوم نزع السلاح ورغم انه من حق الدول في التسلح فان الأمم المتحدة تولي أهمية كبرى لموضوع نزع السلاح أكثر من سابقتها عصبة الأمم.

Toute réflexion sur les causes d'une guerre conduit à envisager des systèmes politiques susceptibles d'en éviter le renouvellement. Aussi, alors même que les combats se poursuivent, l'idée d'un nouveau système de sécurité collective s'imposa, l'inefficacité de la SDN étant considérée comme l'une des causes de la Seconde guerre mondiale. Le principe de la sécurité collective n'était pas mis en question mais seulement l'application qui en avait été faite par l'organisme genevois, il pouvait donc servir de base à une nouvelle institution dont tout le monde proclamait qu'elle devrait être, dans ses structures et son fonctionnement, fort différente de l'ancienne.<sup>(1)</sup>

Dés le 26 Août 1941, dans le document connu sous le nom de (charte de l'Atlantique), MM. Churchill et Roosevelt proposèrent l'institution d'un système de sécurité général établi sur des bases plus large. De là naquit l'organisation des Nations Unies, mise au point à San Francisco du 25 Avril au 25 Juin 1945, mais on ne pouvait envisager de sécurité sans désarmement.

Dés avant leur victoire en Mai 1943 à Hots ring les alliés avaient discuté de la réglementation des armements. Les auteurs de la charte des Nations unies voulurent rompre avec l'idéalisme juridique et moral des fondateurs de la Société des Nations. Trois des articles de cette charte sont à cet égard significatifs (Art XI-Art-XXVI- Art-XLVII). Depuis 1945, le désarmement a été une des préoccupations majeures de l'ONU. Une grande partie des négociations ont eu lieu sous son égide et, chaque année, l'Assemblée générale a examiné avec attention le problème. Une foule d'organismes dotés de procédures variées ont été mis en place, certains traités importants ont été conclus.

## **Section 1 : l'ONU et le contrôle du désarmement :**

### **1-Définition du désarmement:**

Le terme de "désarmement" vise essentiellement la disposition des matériels et de effectifs militaires, le terme de "maîtrise des armements" vise essentiellement la cogestion, par les Etats-Unis et l'Union Soviétique puis la Russie, de la dissuasion nucléaire.

Le dictionnaire de la terminologie du droit international donne de ce mot la définition suivante: "Pris dans son sens propre, le désarmement désigne le fait d'un ou plusieurs états supprimant leurs effectifs, matériels et préparatifs militaires pour ne conserver à leur disposition que des forces de police". Dans les négociations sur cet objet on a fréquemment englobé dans ce terme la réduction et la limitation des

armements. On est un peu surpris de voir le but visé désigne tantôt comme (le désarmement), tantôt encore comme (la limitation désarmements). Et "L. de Brouckère" ajoute: "Il a même été institué en 1926 une commission préparatoire de la conférence du désarmement chargée de la préparation de la conférence pour la réduction et la limitation des armements."

Pour le professeur "L. Ca Vaté", sous le nom de limitation des armements se dissimulent plusieurs institutions distinctes. En dehors de la limitation générale des armements, il existe des limitations particulières. On entend d'abord par là, écrit : il une (obligation unilatérale) imposée par un Etat vainqueur à un Etat vaincu. Sous cette forme, la limitation des armements a existé de tous temps. C'est l'obligation imposée par Napoléon 1<sup>er</sup> à la Prusse, après sa défaite, celle imposée par le traité de Versailles du 28 juin 1919 à l'Allemagne.

On entend ensuite l' (obligation réciproque) de désarmer existant entre deux ou plusieurs Etats. A titre d'exemple ancien, on peut citer l'accord naval franco-anglais des 27 et 30 Octobre 1787, et surtout le traité entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne (traité Rush Bagot), du 28 Avril 1817, en vue de la limitation des armements sur les lacs Canadiens cette limitation réciproque des armements est naturellement supérieure à la première, car elle peut aboutir au désarmement multilatéral par le procédé de la généralisation, elle est néanmoins conditionnée par une certaine organisation de la Société internationale.

Il faut enfin rapprocher démilitarisation et désarmement. La démilitarisation est une (mesure de Sûreté internationale consistant à interdire, plus ou moins complètement, la présence de forces et d'installations militaires sur un territoire déterminé, éventuellement à y prescrire la destruction des ouvrages militaires existants"

De ces différentes définitions, il résulte que le concept de (désarmement) englobe à la fois la démilitarisation, la limitation, la réduction, la réglementation et le contrôle des armements.

Certains spécialistes y ajoutent même les mesures de neutralisation. Le monde entier appris conscience aujourd'hui de ce qu'il est convenu d'appeler l'infamale ou la folle course aux armements, et par conséquent de la nécessité de désarmer.

C'est tellement vrai que, chaque année, l'Assemblée générale des Nations Unies, réitère aux Etats l'appel qu'elle avait lancé dans sa résolution de 1952 dans celle-ci elle considère le problème du désarmement comme (la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face) et exprimé l'espoir que des mesures conduisant

vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans la plus bref délai possible, ce sentiment d'urgence et d'insécurité tient principalement au fait que l'humanité depuis le bombardement atomique d'Hiroshima et de Nagasaki se trouve maintenant menacée de destruction massive.

La révolution nucléaire a engendré l'équilibre de la terreur et la paix par la peur, les stratèges, les militaires et les experts jonglent avec les mégatonnes atomiques et les mathématiques de l'horreur peut évaluer les conséquences d'un éventuel conflit armé. Toutefois, ce sentiment d'inquiétude général est dû aussi au fait que l'on perçoit que les ressources énormes consacrées à des fins militaires sont détournées des tâches qui permettraient d'alléger les misères des hommes et d'enrichir la vie des sociétés nationales.

Le 15 Décembre 1960<sup>(2)</sup>, l'Assemblée générale de l'ONU a prié le Secrétaire général de procéder avec l'aide d'un groupe d'experts à l'examen des conséquences économiques et Sociales du désarmement dans des pays ayant des systèmes économiques. Le groupe consultatif a déposé son rapport le 16 Février 1962 (3). Ce document accablant de soixante-dix sept pages est l'étude la plus complète et la plus remarquable qui aient été entreprise jusqu'ici sur ce sujet capital. Il constitue une mine de renseignements pour le chercheur et comptabilise par pays les statistiques des dépenses militaires officielles. Citons les principes pour mieux combattre le fléau.

Les dépenses militaires selon les chiffres de l'ONU équivalent à environ 8 ou 9 pour cent de la production mondiale annuelle de tous les biens et services, il représente au moins les deux tiers de la valeur monétaire du revenu national global de tous les pays sous développés. Il est à peu près égal à la valeur de tous les produits exportés chaque année dans le monde, et correspond à environ la moitié du montant total des ressources réservées annuellement à la formation brute de capital.

Les membres du groupe consultatif aient pu parvenir à la conclusion unanime que tous les problèmes et toutes les difficultés de transition qui résulteraient du désarmement pourraient être résolus par des mesures appropriées à l'échelon national et international, il ne fait donc aucun doute ajoute le rapport que l'utilisation à des fins pacifique des ressources actuellement consacrées à la défense pourrait servir l'intérêt de tous les pays et entraîner une amélioration des conditions

économiques et sociales dans le monde entier. La réalisation du désarmement général et complet n'apporterait que des bienfaits à l'humanité, disaient les Anciens.

Les Modernes renversent la formule et rectifient: "si tu veux la paix, prépare des plans de désarmement", le raisonnement sur lequel se fondaient ces plans est en effet des plus simples, puisque les hommes se battent par le moyen des armes, il suffira de les supprimer pour abolir du même coup (le phénomène guerre).

Les spécialistes de la polémologie répartissent ces plans en deux catégories : les uns visent à diminuer la violence de la guerre et à en restreindre les effets en diminuant les moyens mis à sa disposition, les autres visent à atténuer les tentations et les incitations immédiates à la guerre que seraient les armes et les armées.

- Les plans de désarmement technique sont eux-mêmes de trois sortes:
- Les premiers prétendent interdire toutes les armes,
- Le second programme consiste à interdire certaines armes à cause de leur caractère déloyal.
- La troisième condamne certaines armes à cause de leur caractère inhumain (bombardements aériens, guerre sous-marine, guerre bactériologique).

Devant ces différents plans, des théoriciens adoptent parfois un point de vue diamétralement opposé en préconisant la fin de la guerre par la terreur qu'inspireront des armes toujours plus meurtrières. Il existe aussi des plans de limitation numérique ou qualitative des armes (limitation des tonnages des navires de guerre et celle du calibre des canons par exemple).

Enfin on trouve des plans de limitation des effectifs ou de suppression des armées permanentes. Ce sont les théories antimilitaristes qui renaissent périodiquement.<sup>(3)</sup>

Quoi qu'il en soit, le désarmement n'est pas la seule donnée de la polémologie, car la guerre est une sorte d'épidémie sociale, qui doit être étudiée dans ses fonctions, ses éléments constitutives et ses causes, mais il est à coup sûr un facteur important de la paix.

Enfin concernant l'arme nucléaire, toute comme les armes chimique et biologiques sont des armes de destruction massive, une première définition de ce type d'armes est donnée par l'article 5 du traité de la Tlatelolco de 1967 "tout dispositif susceptible de libérer de l'énergie nucléaire de manière non contrôlée et qui possède un ensemble de caractéristiques propres à l'emploi à des fins belliqueuses."

## **2-Les difficultés spécifiques du désarmement**

Ces difficultés sont à la fois politiques, techniques, juridiques, psychologique, économiques et moral.

Les difficultés sont d'abord politiques et tiennent à la méfiance congénitale des états à voir l'autre soucoupe de ce qui représente une des marques essentielles de la souveraineté et qui fait qu'aucun d'eux ne vent commencer à désarmer.

Aux difficultés politiques s'ajoutent des difficultés techniques. Les unes mettent en jeu non seulement des forces militaires et des considérations stratégiques, mais aussi des forces industrielles, chimiques, optiques, scientifiques, les autres sont relatives aux procédures, aux modalités aux moyens de contrôle.

Il est difficile d'établir la confiance alors que la société internationale est composée d'état égaux en droit mais inégaux en fait, et ayant chacun des intérêts spécifiques.

Le désarmement pose surtout un problème morale et psychologique, un état n'est désarmé matériellement que s'il l'est moralement et il n'acceptera de limiter ses armements que s'il se sent en sécurité. <sup>(4)</sup>

Il y a une contradiction fondamentale quelle se heurtent tous les efforts en faveur du désarmement, les efforts pour limiter, réduire Our supprimer les armements ont toujours été analysés par une contradiction interne.

Les états sont, par essence, souverains. Le droit de prendre seul les décisions majeurs, celles dont dépendent la paix, la guère ou le statut des citoyens, à été revendiqué tour à tour par les cités, les empires ou l'état nationaux, par toutes les collectivités qui se roulaient autonomes, par tous les peuples qui aspiraient à une existera politique. Les cités démocratiques n'étaient pas moins jalouses de leur indépendance que les cités aristocratiques, et les nations qui récrivent, en Europe, l'héritage des monarchies ne furent pas moins jalouses de leur liberté que les rois ne l'avaient été de leur gloire les états souveraines sont spontanément rivaux.

Longtemps la compétence de guère à été pour les états une prérogative discrétionnaire, le corollaire était qu'ils pouvaient alors s'armer librement.

En fait, dans la conception classique, on ne croyait pas à la possibilité d'une réglementation durable des forces militaires et de la volonté de puissance des états souverains. Il faudra attendre la fin de la première guerre mondiale pour la guerre soit érigée en délit

international et que soit retenue l'idée d'une sécurité due au désarmement. On décidera alors de faire la guerre à la guerre.

Le rapport des forces entre vainqueurs et vaincus domine encore le problème mais on se penche désormais sur la réglementation générale des armements. Ainsi, l'histoire du désarmement est directement liée à l'évolution du droit des gens et à celle de la structure de la société internationale. Ne pouvant être décidé et composé par une organisation supranationale, il ne peut résulter que d'accords contractuels entre les gouvernements.

Il est donc conditionné par la conjoncture politique le climat de confiance ou de méfiance, et par les difficultés inhérentes à sa réalisation.

Les projets de désarmement ont été extrêmement nombreux et variés sont remonter très loin dans l'histoire, rappelons celui proposé par le tsar Alexander Ier après les guerres napoléoniennes, le projet amorcé par Louis-Philippe en 1831.

Sans remonter très loin dans l'histoire, rappelons celui proposé par le Tsar Alexander I<sup>er</sup> après les guerres napoléoniennes, le projet amorcé par Louis Philippe en 1831, celui de Napoléon III de faire limiter les armements par le concert européen. Mais c'est surtout à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> que les Etats commencèrent à prendre en considération, sérieusement, l'opportunité du désarmement. La découverte de l'arme atomique en 1945 et son utilisation au Japon bouleversent toutes les données diplomatico-stratégiques traditionnelles et remettent en cause les idées reçues.<sup>(5)</sup>

La paix par la peur remplace le vieil idéal pacifiste Wilsonien de 1919 : la paix par le droit.

L'année 1945 marque une césure et une date importante dans la dialectique de la paix et de la guerre.

Avant l'ère atomique, et au niveau de ce que les experts appellent les armes conventionnelles, deux expériences principales de désarmement ont été tentées entre 1899 et 1945.

La première a été entreprise dans le cadre des conférences de la paix de la Haye (1899 et 1907) sur l'initiative du tsar Nicolas II et groupa 26 puissances, pour la plupart européennes. Un comité de spécialistes militaires et navals fut chargé d'étudier la limitation des armements.

Il conclut que toute limitation concertée était impossible à l'époque. La conférence parvint à rédiger une convention pour le règlement pacifique des différends internationaux<sup>(1)</sup>, qui fut approuvée à

l'unanimité, et adopta également trois déclarations tendant à humaniser la guerre sur terre, celles-ci interdisaient l'emploi des projectiles répandant des gaz asphyxiants ou s'épanouissant dans le corps humain (Balles dum-dum), et pour une durée de cinq ans le lancement de projectile du haut des ballons.

Les conférences de la Haye ont eu sur le plan pratique des résultats finalement assez limités sauf sur deux points :

L'humanisation de la guerre et le développement des procédures pacifiques de règlement des conflits.

La convocation d'une troisième conférence de la paix avait été envisagée pour l'année 1915 ; mais auparavant la première guerre mondiale éclata et il fallut attendre 1919 pour dans un cadre totalement nouveau reprendre et poursuivre l'œuvre antérieure.

En effet, la nouveauté essentielle des traités de paix fut la création de la première organisation politique internationale à vocation universelle constituée pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité entre ses membres, la Société des Nations.

La seconde expérience dans le cadre de la Société des Nations (1919-1939), le pacte de la Société des Nations<sup>(1)</sup>. En s'efforçant d'organiser la société internationale, avait prévu le désarmement général, son article 8 disposait que le maintien de la paix exigeait la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

Enfin les deux expériences ont abouti à l'échec.

La deuxième guerre mondiale et le progrès technique des armements qui s'ensuivit avènement du fait atomique obligèrent les Etats à repenser les données classiques du désarmement, pendant les hostilités militaires déjà, deux documents importants furent adoptés par les Alliés sur ce sujet : la charte de l'Atlantique et la Déclaration de Moscou.

La charte de l'Atlantique, signée conjointement, le 14 Aout 1941, par le président des Etats Unis, Roosevelt, et par le premier ministre du Royaume Uni , Churchill, contenait dans son paragraphe 8 le passage suivant : Américain et Britanniques ont la conviction que toutes les nations du monde, tant pour des raisons d'ordre pratique que l'ordre spirituel, devront renoncer finalement à l'usage de la force, et du moment qu'il est impossible de sauvegarder la paix tant que certaines nations qui le menacent possèdent des armes sur terre, sur

mer et dans les airs, ils considèrent que, en attendant de pouvoir établir un système étendu et permanent de sécurité générale, le désarmement de ces nations s'impose. De même, ils aideront et encourageront toutes autres mesures pratiques susceptibles d'alléger le fardeau écrasant des armements qui accable les peuples pacifiques.

Quant à la Déclaration de Moscou sur la sécurité collective, signée, le 30 Octobre 1943, par les ministères des Affaires étrangères des Etats Unis, du Royaume Uni, de l'URSS et par l'ambassadeur de Chine, elle reconnaissait dans son paragraphe 3 la nécessité d'assurer une transition rapide et ordonnée entre l'état de guerre et l'état de paix ainsi que la nécessité d'établir et de maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en détournant à cette fin que la strict minimum des ressources humaines et économiques pour les armements.

La charte des Nations Unies, adoptée le 26 Juin 1945, devait traduire les intentions émises en temps de guerre comme le pacte de la SDN, l'avait fait vingt cinq ans auparavant, quelque mois après, la société internationale, en réussissant à contrôler une réaction nucléaire en chaîne, entrant dans une ère nouvelle, l'ère atomique.

Cette révolution technique et cette mutation stratégique allaient avoir des conséquences absolument inattendues sur le problème du désarmement, qui prenait désormais des dimensions nouvelles et planétaires. <sup>(6)</sup>

### **3- L'ONU cadre institutionnel de contrôle du désarmement :**

En matière de désarmement, la charte des Nations Unies a proposé des principes analogues à ceux du pacte de la SDN. <sup>(7)</sup>

Elle a donné mandat et compétence à deux organes pour établir un système de réglementation ou de limitation générales des armements. Aux termes de l'article 11, l'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements.

L'article 6 de la charte charge le conseil de la sécurité d'élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements.

Le désarmement moderne, depuis l'expérience de la SDN, procède donc de sécurité collective tout autant qu'il y contribue, il s'inscrit en effet dans le contexte d'une réglementation du recours à la force pour la solution pacifique des différents interétatiques.

Depuis 1945, le désarmement a été une des préoccupations majeures de l'ONU, une grande partie des négociations ont eu lieu sur son égide et, chaque année, l'Assemblée générale a examiné avec attention le

problème. Une foule d'organismes dotées de procédures variées ont été mis en place, certains traités importants.

Pendant les vingt cinq années qui suivent la deuxième guerre mondiale (1945-1970), le conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, ont soumis des recommandations aux grandes puissances militaires et ont été au centre de tous efforts entrepris en faveur du désarmement.

Si, au début, le conseil a joué un rôle moteur, par la suite c'est surtout l'Assemblée qui a pris en charge les responsabilités de l'organisation universelle dans ce domaine.

Jusqu'en 1951, l'ONU a étudié la question en la divisant en deux parties distinctes : le contrôle de l'énergie atomique, les armements de type classique.

Par sa première résolution, adoptée à l'unanimité le 24 Janvier 1946, l'Assemblée générale créa une commission de l'énergie atomique composée des Etats représentés au conseil de sécurité et du Canada, et chargé, d'une part d'assurer le contrôle de l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques, d'autre part d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autre armes permettant des destructions massives.

En juin 1946, le délégué Américain M. Bernard Baruch déposait un projet (plan Baruch- Lilienthal) prévoyait l'internationalisation de l'industrie atomique notamment par le transfert de propriété des installations industrielles et des matières fissiles à une (international Atomic Development Authority) (A.D.A).

La destruction du stock de bombes alors exclusivement Américain aurait été consécutive à la mise en place d'un système de gestion et de contrôle.

Le contre plan Russe, présenté par M. Gromyko, était d'une inspiration différente. Il proposait la destruction immédiate de toutes les armes atomiques existantes, confiait le contrôle aux autorités nationales et stipulait le recours au conseil de sécurité dans les conditions de l'article 27 de la charte.

L'écart était trop grand entre le plan Américain et le plan Russe pour qu'un consensus put être trouvé, l'accord se révéla impossible parce que l'URSS souhaitait combler son retard sur les Etats Unis et réaliser ses propres expériences atomiques.

Le 14 Décembre de la même année, l'Assemblée générale approuva à l'unanimité les principes régissant la réglementation et la réduction générale des armements (résolution 41).

C'est sur la base de cette résolution que le conseil de sécurité décida la création, le 13 Février 1947, d'une (commission des armements de type classique), composé des membres du conseil, et chargée d'examiner les mesures à prendre pour réduire les armements et les forces armées, ainsi que pour réaliser un système efficace de garantie.

En Octobre 1949, la France présenta un plan de recensement et de vérification des forces armées qui essuya le Veto de l'URSS. Mais le problème des armements classiques et celui de l'armement atomique étaient trop liés pour pouvoir être traités séparément, les Etats Unis, disposant d'une nette supériorité atomique, faisaient du désarmement classique une étape préalable au désarmement atomique.<sup>(8)</sup>

La position de l'URSS, qui disposait d'armements classiques, était exactement inverses, les deux thèses étant diamétralement opposées les deux commissions furent aussitôt bloquées et peu après dissoutes.

Le 11 Janvier 1952, l'assemblée générale les remplaça par un organisme unique : (la commission du désarmement des Nations Unies), composée des membres du conseil de sécurité et du Canada. cette nouvelle commission s'est trouvée dès le début en face d'un désaccord entre l'URSS et les puissances occidentales sur la question de son mandat et sur les plans proposés, c'est le 28 Novembre 1953, l'Assemblée générale suggéra que la commission du désarmement crée un sous-comité composé des cinq puissances principalement intéressées (Canada, Etats Unis, France, Grande Bretagne, URSS), qui serait chargé de rechercher, une solution acceptable, le sous comité a tenu cinq sessions de Mai 1954 à Septembre 1957, et a examiné tous les aspect du problème du désarmement , de nombreuses proposition et concession mutuelles furent faites au cours de ces réunions, prévention des attaques par surprise, plan d'inspections aériennes ou à ciel ouvert, interdiction des armes nucléaires, plan Français de 1955 liant désarmement et aide au développement.

En 1957, une nouvelle phase s'est ouverte, en effet, au lieu de mettre l'accent sur les plans d'ensemble, on accepta de s'orienter en tant que première étape vers la conclusion d'accords partiels de désarmement, la même année, l'URSS estimant que la composition du sous comité favorisant les Etats membres de l'OTAN.

Le 19 novembre 1957, l'assemblée a élargi la composition de la commission en portant le nombre des participants à 25. Non satisfaite,

l'URSS se retira cependant du sous comité et de la commission. A titre spécial, l'Assemblée générale, en 1959, à ouvert la commission à tous les membres de l'ONU, peu après, les ministres des affaires étrangères des quatre grands tombèrent d'accord pour instituer le nouveau comité des dix puissances sur le désarmement, qui représentait à parité l'Est et l'Ouest, le 27 Juin 1960, les pays de l'Est se retirèrent du comité des dix déclarant que les puissances occidentales ne s'intéressaient pas au désarmement général et complet.

Pour sortir de l'impasse les deux super Grand ont présenté, le 20 Septembre 1961, une déclaration comme recommandation certains principes pour servir de base aux nouvelles négociations.

L'Assemblée fit sienne le 20 Décembre 1961 la décision des Etats Unis et de l'URSS de créer (le comité des dix huit puissances sur le désarmement) (cinq pays de l'Est, cinq de l'Ouest et 8 non Alignés), qui constitué encore à l'heure actuelle le nouveau cadre officiel des négociations.

Le 14 Mars 1962, la conférence du comité du dix huit ouvrait ses travaux à Genève, la France, qui avait jusqu'alors pris part à toutes les discussions, fit savoir qu'elle jugeait la procédure inadéquate et refusait sa participation.

L'évolution de différents cadres institutionnels dans lesquels les négociations sur le désarmement se sont déroulées démontre la grande souplesse dont l'ONU a su faire preuve pour surmonter les oppositions de procédure.

L'expérience des années 1945-1961 a révélé qu'il n'était pas possible de mettre au point un système de désarmement général et complet. Tous les plans généraux de désarmement, qui étaient au centre des discussions pendant cette période, se sont soldés en effet par un échec. Les grandes puissances s'opposaient violemment sur les problèmes de chronologie des étapes et les modalités de contrôle des opérations on s'interrogeaient également sur la question de savoir s'il fallait accorder une priorité absolue au désarmement général ou si l'on pouvait commencer pour parvenir à cet objectif final par prendre des mesures partielles ou collatérales de désarmement qui réduisaient la tension internationale et créerait un climat de confiance et de détente.

A partir de 1961 donc, les plans généraux ont été abandonnés au profit de la recherche d'accords partiels ou fonctionnels sur des points limités et précis, qui ne risquaient pas de modifier l'équilibre des forces en présence au contraire tendaient à renforcer le statu quo

militaire, pratiquement, on s'est orienté dans une double direction. D'une part, l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires a été réglementée. D'autre part, certains espaces et certains territoires ont été soumis à un statut spécial.

## **Section 2 : Histoire du Désarmement et de maîtrise des Armements :**

### **1- Le désarmement avant l'ère nucléaire :**

Rappelons l'obligation de limitations des armements imposée par Napoléon Ier à la Prusse, celle imposée par l'Angleterre à la France en 1814. On retrouvera cette pratique bien après les Conférence de la Haye : pour l'Allemagne à travers le traité de Versailles de 1919, pour l'Allemagne et le Japon après 1945, pays qui se verront interdire la construction d'avions militaires, de navires de guerre, et qui s'engageront à ne pas créer d'industrie nucléaire.

Ainsi l'accord naval franco-anglais du 27 octobre 1787, le traité entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne du 28 avril 1817, qui avait pour Object de limiter des armements sur les lacs canadiens. <sup>(9)</sup>

Des projets de désarmements qui ont été très nombreux, ceux d'auteurs qui, au long de l'histoire, ont proposé tel ou tel projet de paix perpétuelle ou tel système plus modeste, ceux mis en avant à travers des résolutions par exemple celle du Congrès international pour la paix en 1869 qui demandait l'abolition de toutes les armées du monde, projets proposés enfin par le Tsar Alexandre I après les guerres napoléoniennes, par le roi Louis-Philippe en 1831, par Napoléon III qui voulait qu'un congrès des souverains européens limite les armements. Ainsi dans les guerres dites courtoises qui étaient censées épargner les non-vainqueurs. Ainsi dans les états aristocratiques seuls les nobles portaient les armes.

### **A- La Déclaration de Saint-Pétersbourg de 1868 :**

Signée le 11 décembre 1868 elle marque une avancée par rapport au droit de la guerre, elle prend acte des conclusions d'une commissions militaire internationale et fixe les limites techniques ou les nécessités de la guerre doivent s'arrêter devant les exigences de l'humanité, il est affirmé que le seul but que les belligérants doivent poursuivre est l'affaiblissement des forces militaires de l'ennemi. Ce but serait dépassé par l'emploi d'armes qui aggraveraient inutilement les souffrances des hommes mis hors de combat ou rendraient leur mort inévitable ; que l'emploi de pareilles armes serait dès lors contraire aux lois de l'humanité. Cependant la liste des armes interdites n'a pas été complétée et mise à jour systématiquement.

**B- Les Conférences de la Haye- 1899-1907 et le désarmement :**

la première Conférence fut réunie sur l'initiative du tsar Nicolas II qui dans une lettre adressée aux grandes puissances déclarait que les efforts des gouvernements devaient tendre au désarmement des armements excessifs pesant sur les nations. Les 26 états élaborèrent trois conventions : la première relative au règlement pacifique des différends internationaux, la deuxième relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre, la troisième relative au droit de la guerre maritime.

La deuxième Conférence se réunit sur l'initiative des Etats-Unis puis de la Russie, 44 états étaient représentés, essentiellement européens et américains. L'acte final est du 18 octobre 1907. Treize conventions furent élaborées : la première reprend et perfectionne la réglementation des procédés de la médiation, de l'arbitrage, de la Commission internationale d'enquête mais n'institue pas l'arbitrage obligatoire contrairement à ce que les promoteurs de la conférence espéraient, les autres conventions sont relatives au droit de la guerre, la guerre sur mer fait l'objet de huit conventions. C'est la IV convention de la Haye de 1907, relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre, qui intéresse le désarmement. L'article 22 du règlement annexe de la IV convention affirme que : « les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi ». De cette règle découlent l'interdiction d'employer du poison ou des armes empoisonnées (art.23<sup>E</sup> du même règlement), l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut de ballons ou par d'autres moyens analogues nouveaux, la réglementation des mines automatiques de contact et des torpilles (convention VIII de la Haye du 8 octobre 1907). au sujet du désarmement seule la Russie avait accepté le principe d'une limitation générale des armements. Celle-ci reste un vœu pour la première conférence. Pour la seconde on se contente aussi d'une résolution d'origine britannique en faveur de l'étude de la réduction des charges militaires, les conférences eurent pour mérite de poser le problème au niveau diplomatique. D'autre part le droit de la guerre a eu une portée restreinte car peu de conventions ont été ratifiées par les parties intéressées et des textes ont fait l'objet de graves violations à travers les guerres mondiales, ainsi la pose de gaz asphyxiants en 1914-1918.

## **C- Le désarmement de 1919 A 1939 :**

### **1- Le traité de Versailles et le désarmement :**

Parmi les garanties du traité de Versailles 28 juin 1919, celles du désarmement et de la démilitarisation. Le désarmement allemand se veut non seulement une sanction mais aussi une première mesure de désarmement général. Les effectifs militaires devaient être très réduits, d'autre part l'artillerie lourde, les tanks, l'aviation, les sous-marins sont interdits. En fait cette application échouera quant à la démilitarisation de la Rhénanie, l'ascension d'Hitler s'accompagnera d'une remilitarisation de cette zone.

### **2- le pacte de la SDN et le désarmement :**

Le désarmement entre vraiment dans la sphère diplomatique après la première guerre mondiale. Le président Wilson proposait un programme pour organiser la paix le 8 janvier 1918, concernant la réduction des armements et la sécurité intérieure du pays, le pacte de la Société des Nations avait prévu le désarmement général (art.8), l'article 9 du pacte prévoyait la création d'une Commission Permanente qui donnerait un avis sur l'exécution de ces dispositions relatives aux questions militaires, navales et aériennes.

Les commissions de la SDN. en matière de désarmement créée le 19 mai 1920, la commission avise le conseil en décembre 1920 qu'une réduction des armements serait prématurée. L'Assemblée de la SDN. demande au Conseil de créer une nouvelle Commission. Celle-ci de 1921 à 1924 a travaillé sur des questions de limitation de dépenses budgétaires, de garanties de sécurité.

Le Protocole de Genève du 17 juin 1925, c'est grâce à la SDN qu'il fut conclu : l'utilisation des gaz asphyxiants pendant la guerre mondiale de 1914-1918, amène la SDN. à créer cet instrument juridique très important relatif à la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.<sup>(10)</sup>

La faillite du système de la SDN., les divergences entre états souhaitant réaliser la sécurité avant le désarmement ou le désarmement avant la sécurité, la contradiction entre le désarmement unilatérale imposé à l'Allemagne et le désarmement général négocié, mais, plus profondément, la crise économique de 1929, la montée des nationalismes et des fascismes accompagnés de puissantes industries militaires : telles ont été les principales causes de cet échec.

### **2- Le désarmement depuis l'ère nucléaire :**

C'est la mise en place de l'ordre international nouveau à partir de la formation des blocs 1945-1947, à travers l'échec des conférences internationales, le blocage aux Nations Unies, les divergences sur l'Allemagne. La rupture entre les Etats-Unis et l'Union soviétique est énoncée par la doctrine Truman de mars 1947. Ce système bipolaire se traduit par la guerre froide 1948-1952 synonyme de crises et de conflits localisés.

Les Etats-Unis ont la bombe atomique en 1945, l'Union soviétique en 1949 ; les Etats-Unis possèdent le bombardier intercontinental en 1948, l'Union soviétique en 1955 ; les Etats-Unis ont la bombe thermonucléaire en 1951, l'Union soviétique en 1953 ; les Etats-Unis produisent le premier sous-marin nucléaire en 1954, l'Union soviétique en 1958. Autrement dit les Etats-Unis ont le monopole des armes nucléaires jusqu'en 1949 mais, même par la suite, leur domination est écrasante puisque les bombardiers soviétiques ne pouvaient encore atteindre le territoire américain.

Du point de vue des négociations sur le désarmement c'est une période de blocage de dialogue de sourds, chaque état part de la position qu'il occupe pour renforcer ses avantages : les Etats-Unis et leurs alliés mettent en avant le contrôle des armes nucléaires et la réduction des armes classiques, l'Union soviétique tient avant tout à l'interdiction et à la suppression des armes nucléaires, viendrait ensuite une réduction proportionnelle des armes classiques. Ce désaccord se retrouve en fait aux Nations-Unies dès 1946 au sein de la commission de l'énergie atomique, le plan Baruch propose la création d'un organisme supranational gérant les activités nucléaires, après quoi on détruirait les stocks. L'Union soviétique le refuse et propose un plan selon lequel il faudrait détruire préalablement les stock existants, c'est-à-dire ceux des Etats-Unis. ce blocage se retrouve à la commission des armements classiques créée en 1947. Après la mort de Staline 1953 et la fin de la guerre de Corée 1953 la France et le Royaume-Uni proposent le 11 juin 1954 un mémorandum fondé sur un désarmement général, progressif, équilibré, contrôlé. L'Union soviétique accepte ce plan le 4 novembre 1954 en Commission et à l'Assemblée Générale des Nations Unies, des négociations commencent en 1955.

Sur l'histoire de la maîtrise des armements et du désarmement, au début de cette période la guerre froide évolue vers une sorte de stabilisation, puis à partir de 1956 c'est une ère de crises

particulièrement graves, c'est la décolonisation (Conférence de Bandoeng 1955), le mouvement des non-alignés essaie de contribuer pour une part à un apaisement entre les blocs mais les rivalités demeurent très vives à travers la crise de Suez, celle de Berlin (construction de mur en 1961), c'est aussi l'intervention en Hongrie 1956, la seconde guerre israélo-arabe 1957, la guerre du Congo 1960, il n'y a pas alors d'année où l'on ait pu croire à une paix durable.

Du point de vue des armement et des effectifs militaires, les techniques militaires se développent très vite à travers surtout les armes nucléaires : le premier missile intercontinental sol-sol aux Etats-Unis est de 1960, en Union soviétique de 1959, le premier missile intercontinental mer-sol aux Etats-Unis date de 1960, en Union soviétique de 1957, l'Union soviétique démontre qu'elle a acquis, elle aussi, dans le domaine des missiles à long rayon d'action une capacité de représailles massives. le territoire des Etats-Unis n'est plus invulnérable. A partir de 1958 les Etats-Unis pour faire face à cette menace vont avoir en quelques années une quarantaine de sous-marins nucléaires porteurs de fusées Polaris et un millier de fusées Minuteman. La course aux armements s'intensifie. Du point de vue des pactes militaires ce sont les accords de Paris de l'Union de l'Europe Occidentale(UEO) du 23 octobre 1954 qui modifient le Traité de Bruxelles 14 mars 1948, la RFA les ratifie au début de 1955 et elle adhère aussi à l'OTAN le 9 mai 1955. Le 14 mai 1955 c'est la création du Pacte de Varsovie sous domination de l'Union soviétique.

Du point de vue de négociations sur le désarmement, à Londres à partir de mars 1955 les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique, le Canada, dans le cadre d'un sous-comité de la Commission du désarmement, sont amenés à mettre peu à peu de côté le désarmement général et complet parce que l'obstacle du contrôle apparait politiquement insurmontable (refus de l'Union soviétique). A cela il faut ajouter que les possibilités techniques du contrôle à cette époque étaient limitées. D'autre part le Sommet de Genève 18-21 juillet 1955, qui rassemblait Eisenhower, Khrouchtchev, Eden et Faure, renvoya le second point de l'ordre du jour, le désarmement, à la Commission compétente des Nations Unies. Eisenhower alla en fait dans le même sens que celle-ci puisqu'il proposa un projet Open Skies, « cieux ouverts ». Ce contrôle aérien n'est pas accepté par l'Union soviétique mais il marque une tentative pour créer une mesure de confiance qui pourrait contribuer à la conclusion d'accords partiels. Ainsi à partir de 1956 on s'oriente vers des formules plus modestes :

L'Union soviétique propose de fixer le plafond des armements des puissances autres que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de prévoir des zones-témoins, elle renonce aussi à certaines armes classiques. Ce plan fut refusé par les Occidentaux. En mars 1957 un rapprochement semble sur un contrôle aérien limité puisque les soviétiques affirment leur accord. Mais le 3 juillet 1957 le plan américain (Foster Dulles) prévoyait que des inspections devaient précéder l'arrêt des expériences nucléaires, le refus de l'Union soviétique était prévisible.

Le 2 octobre 1957 Adam Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères, proposa un plan de désarmement partiel en créant en Europe une zone dénucléarisée, ce plan sera rejeté par les pays de l'OTAN alors qu'il était appuyé par ceux du pacte Varsovie. L'impasse persiste et les pays non-alignés font pression pour l'abolition de l'arme nucléaire. L'Assemblée Générale des Nations Unies adopte le 14 décembre 1960 un projet de résolution relatif à la suspension des essais nucléaires. A Belgrade au Sommet des non-alignés en septembre 1961 les Etats insistent pour la conclusion d'un accord sur l'interdiction de tous les essais nucléaires, accord accompagné d'un système d'inspection. Le 20 septembre 1961 les Etats-Unis et l'Union soviétique, dans une déclaration commune, préconisent toujours un désarmement général et complet mais celui-ci n'aura plus une valeur absolue : on peut commencer pour parvenir à cet objectif, par instaurer des mesures partielles qui favoriseront ce programme et s'y intégreront.

De point de vue des relations internationales, cette période est marquée à la fois par les difficultés des deux blocs et par de nombreuses crises et guerres.

Des points de vue des armements, les armes antisatellites des Etats-Unis datent de 1984-1985, en Union soviétique aussi. Les missiles de croisière stratégiques opérationnels aux Etats-Unis sont de 1983-1984, en Union soviétique de 1984-85. Maintenir l'équilibre de la terreur signifie fabriquer des bombes et fusées plus nombreuses et plus puissantes, des sous-marins nucléaires à long rayon d'action, équipés de fusées à têtes nucléaires, des réseaux de missiles antimissiles qui sont censés intercepter les fusées ennemies. Peu à peu une convergence d'intérêt semble apparaître entre les Etats-Unis et l'Union soviétique : il faut éviter la guerre nucléaire qui n'aurait aucun vainqueur et risquerait de mettre fin à l'humanité, il faut réduire

les dépenses militaires qui deviennent écrasantes. Enfin l'équilibre de terreur est lui-même menacé puisque le 23 mars 1983 le président Reagan prévoit le déploiement d'un système antimissiles dans l'espace (la guerre des étoiles), cette initiative de défense stratégique (IDS) contribue à aggraver la course aux armements.

Du point de vue de négociations sur le désarmement, le nombre de traités relatifs au contrôle des armements nucléaires est important : Antarctique 1959, interdiction partielle des essais nucléaires 1963, espace extra-atmosphérique 1967, démilitarisation de l'Amérique latine 1967, non-prolifération nucléaire 1968, fond des mers 1971, ABM 1972, SALT I 1972, Traité de limitation des essais nucléaires souterrains 1974, SALT II 1979, Traité sur la Lune et les autres corps célestes 1979, démilitarisation du Pacifique Sud 1985.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont aussi une série d'accords 1971, 1973, 1987 pour réduire les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire à la suite d'erreurs, d'accidents.

D'autre part commence une longue marche allant de SALT I 26 mai 1972 au discours de M. Gorbatchev janvier 1986 : ouverture à Vienne des négociation sur la réduction des forces conventionnelles en Europe central (M.B.F.R) le 30 octobre 1973, Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) le 1 aout 1975, début de l'installation des SS-20 en Union soviétique le 4 septembre 1977. SALT II est signé à Vienne le 18 juin 1979 d'installer des missiles américains en Europe occidentale, le 18 novembre 1981 le président Reagan avance « l'option zéro » sur les euromissiles, les négociations bilatérales sur les euromissiles (F.N.I.) s'ouvrent à Genève le 30 novembre 1981, le 29 juin 1982 ouverture des négociations bilatérales sur les armements stratégiques START, en octobre 1983 début du déploiement des missiles de l'OTAN, le 23 novembre 1983 rupture par l'Union soviétique des négociations sur les forces nucléaires intermédiaires (F.N.I.), le 17 janvier 1984 ouverture à Stockholm de la Conférence sur le désarmement en Europe, 7 janvier 1985 accord à Genève (Shultz-Gromyko) pour l'ouverture de négociation sur les armements nucléaires et spatiaux. Le 11 mars 1985 M. Gorbatchev devient secrétaire général du partie communiste de l'Union soviétique, il remet en route le processus de détente puisque le 12 mars 1985 c'est l'ouverture de la triple négociation de Genève : armes stratégiques START, forces nucléaires intermédiaires I.N.F. armes spatiales notamment système antimissiles balistiques A.B.M. et armes antisatellites A.S.A.T. la rencontre au

sommet de Genève Gorbatchev-Reagan, les 19-21 octobre 1985, marque le début d'une ère nouvelle dans les relations soviéto-américains, M. Gorbatchev a vraisemblablement besoin d'un ralentissement de la compétition avec les Etats-Unis pour réformer l'Union soviétique.

Du point de vue des relations internationales, les événements dominants sont bien entendu ceux des changements structurels en Union soviétique, puis la chute du mur de Berlin 9 novembre 1989 qui signifie la sortie de Yalta, la fin de cette forme de division du monde. Evénements impensables quelques années auparavant : l'Union soviétique éclate, le pacte de Varsovie est dissous 1 juillet 1991. Cette détente Est-Ouest va contribuer à des avancées vers le désarmement, à la réunification de l'Allemagne, à l'avènement d'une sécurité européenne dans le cadre de l'Union européenne et de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), à une adaptation stratégique et institutionnelle de l'OTAN, à un accueil des pays de l'Est au sein du Conseil de l'Europe puis à terme dans l'Union européenne, à des avancées importantes dans le processus de paix au Moyen-Orient à partir de 1991 et surtout de 1993. Mais la paix n'est pas là pour autant. Ainsi par exemple dans le Caucase, ainsi encore dans l'implosion et la guerre de l'ex-Yougoslavie 1991-1995.

L'ONU multiplie ses opérations de maintien de la paix puisque la Russie n'exerce plus son droit de veto : à l'initiative des Etats-Unis c'est la guerre du Golfe contre l'Irak 1991. C'est l'impuissance de la communauté internationale devant le génocide du Rwanda 1994. Du point de vue du désarmement, les moments essentiels de cette période ont été les suivants :<sup>(11)</sup>

Le 15 janvier 1986 dans une déclaration M. Gorbatchev propose de réaliser par étapes et de façon suivie le processus de libération de la terre des armes nucléaires avant l'an 2000.

En janvier 1986 les négociations bilatérales sur les armes chimiques reprennent, le 21 septembre 1986 c'est l'accord final de Stockholm à la Conférence sur le désarmement en Europe, en octobre 1986 c'est le sommet de Reykjavik au cours duquel Reagan et Gorbatchev se mettent d'accord sur l'élimination, dans un premier temps de 50% de leurs armements stratégiques, le sommet cependant échoue à cause de l'I.D.S. le 4 novembre 1986 c'est l'ouverture à Vienne de la troisième Conférence sur la C.S.C.E.

Le 10 septembre 1987 G. Shultz et E. Chevardnadze parviennent à un accord de principe pour conclure un traité sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires, il est signé à Washington par R. Reagan et M. Gorbatchev le 7 décembre 1987. Les pays du Pacte de Varsovie proposent d'ouvrir des négociations sur la réduction des forces armées et de l'armement conventionnel en Europe 15 juillet 1988. R. Reagan avance l'idée de réunir une conférence visant à l'interdiction totale des armes chimiques 26 septembre 1988 : accueil favorable de l'Union soviétique. M. Gorbatchev annonce la réduction unilatérale de 500.000 hommes et le retrait de 10.000 chars sur deux ans 7 décembre 1988.

A Paris c'est la Conférence sur l'interdiction des armes chimiques 7-11 janvier 1989, la Déclaration finale est adoptée par 143 Etats. L'ouverture à Vienne 6 mars 1989 de négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe F.C.E. représente une avancée par rapport aux négociations ouvertes en 1973 et terminées le 2 février 1989 elles aussi de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles en Europe centrale qui n'avaient pas donné de résultats. D'autre part l'arrivée au pouvoir de George Bush en janvier 1989 est ici positive dès le 30 mai 1989 au sommet de l'OTAN G. Bush rend public un nouveau plan de désarmement des forces conventionnelles.

Le 19 novembre 1990 à Paris le traité F.C.E. est signé par les Etats de l'alliance Atlantique et du Pacte de Varsovie. L'autre grande négociation sur les armements nucléaires stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique aboutit à la signature d'un traité START I le 31 juillet 1991 à Moscou entre M. Gorbatchev et G. Bush en mai 1992 à Lisbonne un accord est signé entre les Etats-Unis d'une part et les Etats nucléaires de l'ancienne Union soviétique c'est-à-dire l'Ukraine, le Kazakhstan, la Biélorussie, la Russie qui adhèrent au traité START I. les mesures de confiance, elle aussi, sont présentes : le 24 mars 1992 le traité dit « ciel ouvert » permet des vols de contrôle militaire « de Vancouver à Vladivostok ». La Chine signe le traité de non-prolifération nucléaire 10 mars 1992, la France le ratifie 3 août 1992.

Le sommet de juin 1992 (Bush-Eltsine) prépare les bases d'un accord START II. sur la réduction des forces nucléaires stratégiques, il est signé le 3 janvier 1993. L'année 1993 est importante pour le désarmement puisque le 13 janvier 1993 à Paris est aussi signée la Convention sur les armes chimiques. En 1993-94 la Corée du Nord

refuse plusieurs fois les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique, elle est pourtant signataire du Traité de non-prolifération (TNP), celui-ci qui arrivait à échéance est prorogé pour un temps indéfini en mai 1995 par 178 Etats à New-York. Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 septembre 1996. Le sommet russo-américain du 21 mars 1997 (Helsinki) prévoit l'aménagement de START II et l'engagement de négociations START III, enfin, un acte fondateur (Paris, 27 mai 1997) régit les relations entre l'OTAN et la Russie.

La réussite des désarmement dans certain points, comme la vérification des traité à travers la consécration et l'organisation des inspections sur place est une avancée considérable depuis 1987, la réduction de certains armements, à travers la destruction ou la reconversion, n'existait avant 1987 que pour les armes biologiques 1972, désormais l'interdiction et l'élimination touche d'autres catégories d'armes : ainsi l'ensemble des armes chimiques, ainsi de catégories d'armes nucléaires et d'armes conventionnelles, la réduction des dépenses militaires mondiales est positive même si les dividendes de la paix n'apparaissent surtout qu'à plus long terme et même si malheureusement les transfert de dépenses vont rarement vers les véritables besoins sociaux, éducatifs, écologiques. Il faut cependant relativiser cette réduction : les sommes attribuées à la défense restent gigantesques, ainsi en 1997 les autorisations de crédits aux Etats-Unis ont été de 256 milliard de dollars pour le budget de la Défense soit près de 256 fois le budget ordinaire annuel des Nations Unies.

Il y a d'autre point plus sombres par rapport au désarmement, la dissémination gouvernementale et aussi non gouvernementale, des armes de destruction massive est une des principales menaces qui plane sur l'humanité, tout ce que le marché mondial voit il l'emballe, tout de qu'il emballe il a tendance à l'acheter.

La faiblesse des reconversions des complexes scientifico-militaro-industriels, reconversions ici inexistantes, là dérisoires, là encore inorganisées.

Elle devrait s'inscrire dans les choix d'autre types de développement différents du productivisme. L'ascension plus ou moins irrésistible des recherches scientifiques militaires est un des aspects les plus inquiétants de la course aux armements, avec aussi la faiblesse des

choix financières par rapport aux reconversions et aux décontaminations liées au nucléaire.

La compétition, l'obsession de la puissance est un obstacle culturel, psychologique, éducatif important pour arriver à penser et à mettre en œuvre des alternatives de sécurité qui reposeraient sur des moyens conformes aux finalités que l'on se propose. <sup>(12)</sup>

Le développement des armements participe à un modèle qui va certainement vers une impasse politique, économique, écologique, culturel.

## Référence

- (1) Petit Yves, droit international du maintien de la paix, éd. LGDJ. 2000. p.20
- (2) Nations Unies- les Nations Unies et le désarmement- 1970-1975, New York, NU. 1977, p.281.
- (3) Sur, Serge- les NU. Et le désarmement - l'observateur des NU. Printemps/été 1998,N.4, pp.78-98.
- (4) Sur, Serge-dir- le droit I. des armes nucléaires- journée d'études de la SFDI, Paris, Pedone, 1998, p.208.
- (5) Tertrais, Bruno- le bel avenir de l'arme nucléaire- critique internationale N.13, octobre 2001.
- (6) Beylerian, Onning- la sécurité international après la guerre froide- étude internationales, VOL.23, N.1, 1992, pp.169-180.
- (7) Beylerian, Onning- la sécurité international après la guerre froide- étude internationales, VOL.23, N.1, 1992, pp.169-180.
- (8) - Dumoulin, André- le rôle des armes nucléaires, l'Union Européenne et l'avenir de la dissuasion nucléaire- cahiers du RMES. N°2, décembre 2004.
- (9) La vieille, jean marc, droit international du désarmement, éd. L'harmattan, Paris 1997.p22
- (10) La vieille, jean marc, droit international du désarmement, éd. L'harmattan, Paris 1997.p.23
- (11) La vieille, jean marc, droit international du désarmement, éd. L'harmattan, Paris 1997.p.29
- (12) Sur, Serge- les Nations Unies et le désarmement, l'observateur des Nations Unies, n.4, 1998, p.77.